

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Septembre 2014 à 19 heures

Convocation du 22 Septembre 2014.

PRESENTS : Mmes et MM. Pierre POLARD, David ALARY, Christian ALFARO, René BLOT, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Corinne GALINDO, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Eva HAMORI, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES.

Procurations données : Séverine AZOUGARH à Isabelle Gil
Jean-Claude VIVANCOS à Jean-Michel CABROL

Absente : Véronique BRASSET

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Adhésion au groupement de commande pour l'AMO assainissement
- 2 – Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : fixation du coefficient
- 3 – Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes
- 4 – Subventions aux communes sinistrées
- 5 – Local DSD : fixer le tarif
- 6 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation d'un suppléant
- 7 – Location de salles : tarifs – règlements intérieurs - charte avec les associations
- 8 – Compte rendu des décisions du Maire
- 9 - Communications :
 - TAP
 - Bilan fête d'été
 - Litige EHPAD
 - Aire de lavage
- 10 - Questions diverses

PREAMBULE :

Le compte-rendu du 29 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.
Jérôme GARCIA est désigné secrétaire de séance.

Le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'AMO ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle le contrat de délégation du service d'assainissement de la Commune qui a été attribué à la Société Lyonnaise des Eaux ; ce contrat arrive à son terme le 1^{er} octobre 2015.

Il s'agit conformément aux textes en vigueur, d'engager, en tant que maître d'ouvrage, la procédure administrative et technique adaptée pour permettre à la commune de faire le choix du mode de gestion futur du service public communal d'assainissement. Il y a lieu de procéder à la réalisation d'audits technique, juridique et économique du service actuel d'assainissement, d'une analyse comparative des modes de gestion et enfin de mettre en œuvre le mode de gestion retenu pour les années à venir.

Le contrat de délégation qui lie notre commune à son délégataire arrive à échéance en octobre 2015. Il en est de même pour les communes de Colombiers, Lespignan, Maraussan, Montels, Nissan et Poilhes. Cette convergence de date offre la possibilité de se réunir pour procéder aux consultations de mise en concurrence.

Pour répondre à cet enjeu, il est proposé de réunir l'ensemble de ces communes dans une démarche volontaire de regroupement apportant ainsi un volume opérationnel plus conséquent et de fait plus pertinent pour garantir une mise en concurrence forte.

Cette coopération entre la commune de Capestang et les communes doit faire l'objet d'une convention constitutive d'un groupement de commande relatif à un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la convention de groupement de commande définit précisément l'objet et les modalités de fonctionnement du groupement de commande entre la commune de Capestang « coordonnateur » et les autres communes signataires.

Il doit être procédé à la désignation d'un titulaire et d'un suppléant appelés à siéger au sein de la commission de commande publique ; celle-ci sera présidée par le coordonnateur.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **approuve** à l'unanimité la possibilité de mettre en œuvre une démarche coordonnée de choix de mode de gestion futur des services publics communaux d'assainissement entre la Commune de Capestang et les Communes de Colombiers, Lespignan, Maraussan, Montady, Montels, Nissan et Poilhes.
- **autorise** le Maire à signer la convention de partenariat établie entre la Commune de Capestang « coordonnateur » et les communes de Colombiers, Lespignan, Maraussan, Montady, Montels, Nissan et Poilhes, membres du groupement de commande ;
- **désigne** Pierre POLARD, membre titulaire et Jacques MAURAND, membre suppléant à siéger au sein de la commission de commande publique.

2 – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE) : FIXATION DU COEFFICIENT

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle la loi du 07 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a modifié le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité.

La TCCFE est un prélèvement réalisé par les fournisseurs d'électricité sur les factures des usagers au profit des communes et des conseils généraux.

La loi NOME fixe un montant de 0,75 €/par mwh, lequel doit être multiplié par un coefficient fixé par les communes.

Il précise que le coefficient fixé l'année dernière était de 8,44 et propose de l'arrêter pour 2015 à 8,50.

Cela représente pour la Commune une recette de 80 000 €/an.

Pour une consommation moyenne d'une maison de 120 m² :

- chauffage électrique de 16 440 kwh/an
- chauffage non électrique 2 100 kwh/an

Impact de la hausse :

- chauffage électrique : 74 cts/an
- chauffage non électrique : 9 cts/an

Ceci exposé, le Conseil Municipal décide de **fixer à 8,50** par 16 voix POUR et 4 voix CONTRE (Michel GARY, Florence RAYNIER, Eric GRANIER, Corinne GALINDO) le coefficient multiplicateur unique de la TCCFE pour les consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la Commune.

3 – APROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle les directives de l'Etat concernant le respect des critères d'attribution de la DGF bonifiée ; la Communauté de Communes pour pouvoir bénéficier de la DGF bonifiée (soit 195 000 €), devra exercer de façon complète, au 1^{er} janvier 2015, au moins 4 des 8 groupes de compétences définies par l'article L5214-23-1 du CGCT.

Une procédure de modification statutaire est indispensable afin d'étendre ou compléter ses compétences pour exercer au 1^{er} janvier au moins 4 des 8 groupes prévus par la loi.

Les 4 compétences alternatives :

- aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; PLU ; Zone d'Aménagement Concertée d'intérêt communautaire.
- création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.
- construction et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.
- assainissement collectif et assainissement non collectif.

La prise de compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été votée le 17 septembre 2014 ; il convient donc de modifier les statuts de la Communauté de Communes.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **décide de transférer**, à l'unanimité, la compétence « Plan Local d'Urbanisme en tenant lieu et carte communale » et **valide** la modification statutaire intégrant l'adjonction de cette compétence dans « l'aménagement de l'espace communautaire ».

4 – SUBVENTION AUX COMMUNES SINISTREES :

Rapporteur : Pierre POLARD

Suite à d'importantes crues le 19 septembre dernier, plusieurs communes de notre département ont été inondées, L'Association des Maires de l'Hérault a ouvert un compte bancaire pour collecter des fonds afin de venir en aide aux communes sinistrées.

Pierre POLARD propose de verser une subvention de 500 €.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** de verser un **don de 500 €** au compte bancaire de l'Association des Maires de l'Hérault dédié aux communes sinistrées de l'Hérault.

5 – LOCAL DSD : FIXER LE TARIF

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle que suite à l'arrêt d'activité d'Avenir Formation, l'association ISCAP occupe le local (ancien laboratoire d'analyses) 1 bis rue de Strasbourg pour une durée limitée de 6 mois. STEFI quitte les locaux fin septembre.

Ces locaux sont disponibles et ont une superficie de 90 m².

Pierre POLARD propose de louer à l'Agence de la Solidarité Départementale pour 3 €/m².

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **fixe** le prix à 3 €/m² les locaux anciennement occupés par STEFI, 1 bis rue de Strasbourg.

6 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) : DESIGNATION D'UN SUPPLEANT

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle que le Conseil municipal avait désigné 16 membres titulaires et 16 membres suppléants pour la constitution de la CCID ; le Directeur des services fiscaux nous fait remarquer que le suppléant de M. Philippe BARTHES, M. Alain GOMEZ, domicilié hors de la Commune, n'est pas inscrit au rôle des impôts locaux de la Capestang

Il convient donc de désigner un autre suppléant.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **désigne M. Nicolas SAGARRUY**, membre suppléant de M. Philippe BARTHES pour la constitution de la CCID.

7 – LOCATION DE SALLES : TARIFS – REGLEMENTS INTERIEURS - CHARTE

Rapporteur : Sylvie GISBERT

Sylvie GISBERT propose de revoir les tarifs de location des salles municipales ; des règlements intérieurs ainsi qu'une charte avec les associations sont en cours d'élaboration. Il incombera à tout preneur (associations ou usagers) de respecter les lieux et les consignes de sécurité.

Les anciens tarifs :

SALLES MUNICIPALES	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE	CAUTION	TARIFS ASSO LOCALES
Salle des Douches	50 €	100 €	500 €	gratuit
Club house	50 €	Pas loué	500 €	gratuit
Maison du Peuple	75 €	150 €	500 €	gratuit
Salle polyvalente par 1/2 journée	75 €	150 €		gratuit
Salle polyvalente Mariage / repas	500 €	1500 €	1500 €	gratuit

Ceci exposé, le Conseil Municipal à la majorité **fixe** les tarifs suivants à compter du 1^{er} novembre 2014 ainsi que le montant des cautions (ABSTENTION : 1 GARY Michel – POUR : 19)

SALLES MUNICIPALES	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE	CAUTION	TARIFS ASSO LOCALES
Salle des Douches de 9 h à 22 h	80 €	200 €	500 €	gratuit
Club house de 9 h à 01 h	80 €	200 €	500 €	gratuit
Maison du Peuple de 9 h à 22 h	130 €	200 €	500 €	gratuit
Salle polyvalente de 9 h à 02 h	300 €	600 €	1500 €	gratuit
Salle polyvalente Mariage/ repas pour 2 jours	600 €	1800 €	1500 €	gratuit

8 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rend compte des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération du 29 avril 2014.

- **DECISION 12/2014** : avenant n° 2 à la convention de partenariat pour la gestion, la préservation et la mise en valeur des espaces naturels de l'Ouest Biterrois 2012.2014.
- **DECISION 13/2014** : convention d'honoraires pour 2014 avec une société d'avocats pour 15 000 € HT.
- **DECISION 14/2014** : skate : avenant n°1 au marché passé avec SSC Skatepark Service Conseil.
- **DECISION 15/2014** : TAP – convention avec le basket-ball de Montady.
- **DECISION 16/2014** : convention pour la fête d'août 2014.
- **DECISION 17/2014** : TAP – convention avec une intervenante de théâtre.
- **DECISION 18/2014** : protocole d'accord – réalisation de l'agenda « l'éco-citoyen ».
- **DECISION 19/2014** : convention avec la DDTM pour la mise à disposition de panneau détecteur de vitesse lumineux.
- **DECISION 20/2014** : convention avec la Communauté de Communes, la Commune de Saint Chinian, la Commune de Capestang, et l'école de musique intercommunale pour la mise à disposition des locaux.
- **DECISION 21/2014** : convention entre la Communauté de Communes et la Commune pour la mise à disposition de salles à la médiathèque.
- **DECISION 22/2014** : convention pour la mise à disposition d'une parcelle à proximité du port de Capestang.

9 – COMMUNICATIONS :

9 – 1 : TAP :

Rapporteur : Céline TAILHADES

Le Comité de pilotage réuni le 23 septembre a fait le point sur les TAP en primaire et maternelle : les résultats sont très positifs avec un taux de participation très élevé (95 %), une bonne cohésion du groupe des animateurs et une entente avec les enseignants. A la maternelle, compte tenu de la typologie des activités en maternelle quelques ajustements ont été nécessaires.

9- 2 : BILAN FETE D'ETE :

Rapporteur : Sylvie GISBERT

Le bilan a été fait avec les associations partenaires de la fête : bilan satisfaisant, meilleure image des Bracejaires par rapport aux riverains, coût dépenses hors participation des agents municipaux et prêt de matériel : 20 126,83 € - recettes 1700 €.

Les élus travaillent sur un prochain site dans les meilleures conditions possibles.

9 – 3 : Litige EHPAD :

Rapporteur : Pierre POLARD

L'EHPAD pouvait prétendre à des exonérations de cotisations sociales quand il était considéré comme un service à la personne âgée ; la réglementation a changé, l'établissement est devenu un EHPAD.

L'URSSAF a réclamé de façon rétroactive les sommes dues pour 450 000 €. L'EHPAD a perdu son recours devant le TA et a gagné en cour d'appel.

9 – 3 : Aire de lavage :

Après consultation auprès des propriétés viticoles, la Commune a recensé 50 pulvérisateurs et 14 machines à vendanger. Le SMVOL a produit un cahier des charges pour la consultation de bureaux d'études.

La Commune ne dispose pas actuellement d'un terrain idéal pour l'aire de lavage mais 3 sites doivent être étudiés techniquement, financièrement et réglementairement.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

RD 11 :

René BLOT demande si la canalisation d'eau du canal sera changée dans la deuxième tranche des travaux de la RD 11 ; Jérôme GARCIA répond que des devis sont en attente.

Plus rien n'étant à délibérer, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 10.

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Gilles DUCLOS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Isabelle GIL

Annie DUCLA

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS